

FORMULAIRE DE RESERVATION DE SALLE

Occupation occasionnelle

Le présent formulaire (dûment complété et signé) est à renvoyer par mail : salles@amay.be

En application du règlement d'occupation des salles (consultable sur le site internet www.amay.be ou sur simple demande), seuls les versements demandés assurent la réservation ferme et définitive de la salle.

En cas d'annulation de la réservation dans les 30 jours avant l'occupation, la redevance sera appliquée pour 25%. Lorsqu'elle intervient dans les 15 jours, la redevance appliquée sera de 50%.

Données relatives au demandeur :

Nom et prénom :

Représentant de l'association :

Adresse :

.....

Numéros de téléphone et GSM :

Adresse mail :

Données relatives à la salle :

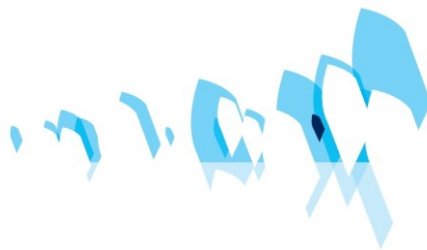
Identification de la salle :

(Veuillez indiquer la salle souhaitée - la capacité et le tarif sont donnés à titre indicatif)

	Capacité	Tarif soirée lucrative	Tarif fête de famille	
			Amaytois	Non amaytois
• Gymnase d'Amay	300 pers.	700 €	450 €	550 €
• Annexe Gymnase d'Amay	80 pers.	700 €	200 €	300 €
• Gymnase d'Ampsin	180 pers.	700 €	300 €	400 €
• Salle du Viamont	200 pers.	750 €	300 €	400 €
• Verrière des Maîtres du feu	80 pers.	650 €	250 €	350 €
• Site des Maîtres du feu		1200 €	750 €	850 €

! L'utilisation de friteuses est interdite dans toutes les salles communales !
Il est également interdit de cuisiner dans les salles ne contenant pas de cuisine

Date d'occupation souhaitée :



Objet de la demande (fête de famille, mariage, souper, soirée, bal, ...) :
(Décrivez succinctement l'occupation envisagée)

.....
.....
.....
.....

- Soirée privée (familiale) – Soirée publique
- Estimation du nombre de personnes attendues :
- Organisation d'un bar : OUI - NON
- Diffusion de musique amplifiée : OUI - NON
- Organisation d'une soirée dansante : OUI - NON
- Service d'ordre agréé prévu : OUI – NON
- Utilisation des espaces extérieur (fumoir, barbecue, ...) : OUI - NON

Biffer la mention inutile

Motif de la demande de réduction de tarif :

(L'octroi d'une réduction sur le tarif appliqué est une compétence exclusive du Collège Communal et doit être dûment motivée)

.....
.....
.....
.....
.....

L'utilisateur/locataire s'engage à faire usage des locaux de manière prudente et raisonnable, dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et des règlements en vigueur (règlement des salles et règlement de police)

Fait à Amay, le.....

Nom et signature